

ANNALES

ÉCONOMIES - SOCIÉTÉS - CIVILISATIONS

ÉTUDES

MUTATIONS MONÉTAIRES DANS L'ANCIENNE FRANCE *

Première Partie

En monnaies est li cose moult obscure
Elles vont haut et bas, se ne set-on que faire ;
Quand on quide wagnier, on troeve le contraire...

Ainsi se lamentait, il y a environ six siècles, le sage abbé tournaisien Gilles Li Muisis¹. C'est de ces « choses obscures » et, plus particulièrement, de ces hauts et de ces bas également énigmatiques qu'il va être question ici. Je ne m'excuserai pas de ce que le sujet peut avoir, en apparence, d'abstrus. Les diverses tragédies économiques que nos pays ont traversées, au cours de ces dernières années, ont rappelé à tous qu'à la fois baromètres de mouvements profonds et causes de non moins formidables rendements de la masse sociale, les phénomènes monétaires se rangent parmi les plus dignes d'attention, les plus révélateurs, les plus chargés de vie, sur lesquels l'historien doit se pencher. Leur obscurité même — car, là-dessus, il nous faut bien encore, je le crains, donner raison au bon Gilles Li Muisis — à quoi tient-elle, sinon à leurs multiples liens avec tous les ressorts les plus intimes de l'activité humaine? Force m'est pourtant, sur deux points, de solliciter quelque indulgence.

Qu'on n'attende point, d'abord, de mon effort beaucoup de résultats positifs. « Hypothèses sur les mutations monétaires de l'ancienne France »? J'aurais mieux fait, sans doute, de dire « Position de problèmes » — ou mieux « Direction de recherches ». Malgré quelques travaux excellents, dont

*. Leçons professées à l'Institut des Hautes Études de Belgique, Bruxelles, 1939.

1. Éd. Kervyn, t. II, p. 156.

plusieurs sont partis de Belgique, l'histoire économique de la monnaie reste une terre presque entièrement inconnue. Je n'ai d'autre ambition, pour le moment, que de chercher à jalonner divers chemins où il me semblerait utile que l'enquête s'engageât. D'autre part — afin, justement, que la route soit clairement repérée — il me sera nécessaire de rappeler, en commençant, certaines notions de base assez généralement connues. Mais je crois préférable de paraître banal plutôt que brumeux. Aussi bien, en serrant de près ces rudiments, trouverai-je l'occasion de quelques précisions qui ne seront peut-être pas tout à fait superflues.

* * *

Dans le régime de la monnaie métallique — le seul que nous ayons à considérer ici — l'intermédiaire habituel des échanges était fourni par des pièces de métal précieux, or ou argent. Chacune d'elles contenait un poids approximativement déterminé de l'un ou l'autre métal. Chacune également s'échangeait pour une valeur déterminée, qui s'exprimait en unités monétaires désignées par des noms compris de tous. Cette valeur était fixée, tantôt par l'autorité publique, tantôt par une sorte de *consensus* collectif, plus ou moins fluctuant. Ce dernier mode de fixation n'intervenait d'ailleurs que secondairement et seulement dans deux circonstances. Parfois c'était en raison de l'absence de tout règlement public : tel était le cas pour certaines pièces étrangères dont l'autorité négligeait de préciser le cours ou même dont elle interdisait l'emploi sans parvenir, en pratique, à faire respecter cette défense. Plus souvent, il arrivait que, refusant d'accepter les normes établies par les pouvoirs, l'opinion des cercles intéressés leur substituât un étalonnage différent : les personnes privées échangeaient alors les pièces en circulation pour une valeur, tantôt supérieure, tantôt inférieure à celle que leur reconnaissait le souverain. Un « cours commercial » ou « volontaire » des monnaies fonctionnait ainsi à côté du cours légal, et en dépit de celui-ci.

Ces notions établies, on appelle *mutation* toute modification, officiellement prescrite, de l'équation : valeur d'échange exprimée en unités monétaires d'une part — poids de métal de l'autre. Toute réserve gardée sur les conditions, très différentes, de la circulation comme sur l'état de fait qui s'était introduit depuis 1914 — la loi Poincaré de 1928, déclarant que le franc français, représenté précédemment par un poids d'or de 322,5 mg. au titre de 900 millièmes, ne le serait plus dorénavant que par un poids d'or de 65,5 mg. au même titre, nous offre un exemple parfait de mutation.

Il va de soi que l'opération ainsi définie était réalisable dans les deux sens. On pouvait — c'est le cas de la loi Poincaré — diminuer le poids de métal correspondant à une unité monétaire donnée. On pouvait aussi l'augmenter. Me conformant à la terminologie aujourd'hui classique parmi les historiens, je nommerai « affaiblissement » le premier type d'oscillation (celui de la loi Poincaré) et « renforcement » le type inverse (si l'on veut, celui d'une loi qui, venant après la loi Poincaré, eût rendu au franc un peu de sa valeur métallique ancienne). Nous aurons l'occasion de revenir sur ces problèmes de

terminologie envisagés dans leur portée historique. Selon que l'on regarde vers l'un ou vers l'autre des deux termes de l'équation, vers l'une ou l'autre des échelles parallèles dont celle-ci monte pendant que celle-là descend, la terminologie des mouvements variera. Le moyen âge préférerait, à peu près unanimement, tourner les yeux vers l'unité monétaire. Supposons par exemple — je simplifie les chiffres — l'agnel d'or du poids de 480 cg. ; il avait cours jusqu'ici pour 15 sous tournois ; sans modification de poids ni d'alliage, il passe à 20 sous. Le public constate que le sou, unité monétaire précédemment représentée par 32 cg. d'or, ne l'est plus que par 29 cg. : il en conclut, et il dit, que la monnaie devient « plus faible ». Mais que, par la suite, l'agnel retrouve son cours de 15 sous : on affirmera, au contraire, que la monnaie est redevenue « plus forte »¹. A partir de la fin du xv^e siècle environ, on aimera mieux, en général, porter son attention vers la pièce de monnaie. Devant l'agnel passé de 15 à 20 sous on eût parlé de « surhaussement » ; dans le cas contraire, de « diminution »...

Quand, et dans quels milieux exactement, s'est faite l'inversion du vocabulaire ? Je l'ignore et je regrette de l'ignorer. Car je crois que ce fait de langage exprime une modification assez profonde de la mentalité économique. On a de plus en plus attaché d'importance à la monnaie matérielle — et cette tendance n'a pas été, de toute évidence, sans répercussion sur la pratique. Même les notions les plus banales, lorsqu'on y regarde de près, posent des points d'interrogation qui ne sont pas négligeables, mais qu'on a peut-être trop négligés.

Quoi qu'il en soit, pour simplifier et clarifier la nomenclature, j'emploierai dans ce qui va suivre, uniformément, les mots d'*affaiblissement* et de *renforcement* avec l'acceptation classique que leur donnait le moyen âge.

* * *

La connaissance du mécanisme des mutations postule quelques précisions sur le système monétaire en général : précisions d'autant plus importantes que ce système même, au cours des temps, a subi une très profonde métamorphose.

Durant la période qui s'étend du début du ix^e siècle environ jusqu'au xiii^e, l'Europe occidentale tout entière et notamment la France ont vécu sous le régime dit « du denier ». Ce régime se caractérisait par deux traits parfaitement nets. D'une part, réserve faite de l'imitation de certaines monnaies étrangères, destinées surtout au grand commerce, on ne frappait plus, dans les ateliers indigènes, qu'un métal : l'argent. Les seules pièces d'or qui circulassent étaient des pièces exotiques (musulmanes, byzantines) ou bien des contrefaçons de ces pièces. Nous pouvons, pour l'instant, les négliger². En second lieu, on ne frappait plus qu'un seul type de pièce d'argent, de poids très faible : les *deniers*. Ou du moins cette proposition est vraie sous deux

1. Molinet emploie déjà *rabatement* (voir plus loin).

2. [Voir à leur propos l'article classique de Marc BLOCH sur *L'or au moyen âge*, *Annales d'Hist. Econ. et Soc.*, 1932. — L. F.]

réserves : on fabriquait certainement, dans quelques ateliers, des contrefaçons de pièces d'argent arabes ; on fabriquait de-ci de-là des pièces de poids plus faible que le denier qui en étaient les sous-multiples, moitié ou quart. Mais nous pouvons, dans un tour d'horizon sommaire comme celui-ci, laisser de côté sans inconvénient des exceptions.

Naturellement, le morcellement du droit de monnaies et la dispersion extrême des ateliers avaient pour résultat qu'il circulait, côte à côte, un grand nombre de deniers d'argent de provenance différente et non moins différents dans leur teneur métallique. Mais le système monétaire, dans tous les rayons d'émission, était construit sur des lignes absolument uniformes ; il n'avait pas seulement partout pour base une pièce de monnaie dénommée denier ; celle-ci était pratiquement, à elle seule, toute la monnaie.

Cependant on ne parlait pas seulement de deniers. On usait couramment, dans le langage quotidien, d'autres unités monétaires : *le sou* et *la livre*. L'origine, bien connue, de ces unités n'a pas besoin d'être exposée ici. Il suffira de rappeler qu'il n'existait alors aucune pièce réelle matérialisant le sou ni la livre. Sou et livre étaient de simples expressions numériques correspondant, le sou à 12 deniers, la livre à 20 sous — autrement dit 240 deniers.

Pour désigner, dans ce système, ces unités du sou et de la livre, les historiens emploient parfois les mots de monnaie de compte. Terme mauvais, je le crois, parce qu'il fait équivoque avec la véritable monnaie de compte de l'âge suivant ; il faut, pour cette période, résolument l'éviter. En effet, le sou et la livre correspondaient alors à quelque chose de parfaitement réel et matériel. Dire « je paierai une livre » ou plus exactement une livre provinois ou une livre tournois, signifiait simplement « je paierai 240 deniers de l'atelier de Provins ou 240 deniers de l'atelier de Tours » ; c'est l'image de pièces concrètes, en nombre invariable, qui était ainsi évoquée. Je puis parler de 100 m² ; je puis aussi, pour désigner la même réalité, dire « un are », ce qui aura l'avantage d'éviter l'emploi dans les calculs de chiffres trop élevés : le second mode de langage n'est pas plus « nominal » ou « imaginaire » que le premier. En fait, dans le système du denier, monnaie réelle et expression monétaire coïncident pleinement.

Un pareil système n'interdisait nullement les mutations. Mais il les réduisait à un type unique, que l'on appelle la mutation réelle. Un denier valait toujours un denier. Mais la quantité d'argent contenue dans le denier pouvait aisément varier : soit que l'on modifiât le poids de la pièce, soit que sans toucher au poids on en modifiât l'alliage, soit enfin que l'on usât concurremment des deux procédés. En fait, les mutations, ainsi entendues, ont été durant cette période extrêmement nombreuses. Et toute explication du phénomène en général devra en tenir compte.

* * *

Vint la grande révolution monétaire du XIII^e siècle. Commencée en Italie, elle toucha la France sous le règne de saint Louis. Le régime nouveau qui

devait se prolonger en somme jusqu'au XIX^e siècle se caractérisa à son tour par deux traits :

D'une part, on recommença à frapper l'or sur type indigène, tout en continuant, cela va de soi, à frapper l'argent. Si bien que désormais la France, pour ne parler que d'elle, vécut sous un régime bimétalliste.

De l'autre, tout en continuant à frapper des deniers, on se mit à fabriquer des pièces d'argent plus « grosses », c'est-à-dire à la fois de teneur métallique supérieure et de valeur en unités monétaires plus considérable. La circulation ainsi devenait, à tous égards, beaucoup plus complexe — et un nouveau type de mutation put s'introduire.

Il fallait naturellement que les pièces d'or et les nouvelles pièces d'argent pussent s'échanger entre elles et contre les pièces d'un denier selon un barème clairement établi. On ne pouvait obtenir ce résultat qu'en dotant chaque pièce d'une valeur monétaire déterminée, exprimée par référence à un étalonnage commun que fournissait la nomenclature traditionnelle. Par exemple le gros de saint Louis fut émis à la valeur d'un sou tournois, autrement dit 12 deniers ; l'agnel d'or de Philippe le Bel à la valeur d'une livre, autrement dit 20 sous. Mais ces valeurs — *qu'aucune inscription n'indiquait sur la pièce* — pouvaient être aisément modifiées sans que l'on touchât au poids ni à l'alliage. Un acte de l'autorité publique intervenait qui édictait, je suppose : « à partir de demain le gros aura cours pour 14 deniers, ou l'agnel pour 18 sous ». Et tout était dit.

Ainsi, à côté de la mutation matérielle, qui ne cessa nullement d'être possible et pratiquée, un second genre de mutation prenait place, purement nominal. En d'autres termes — comme les prix, selon les habitudes anciennes, continuaient généralement à être fixés en livres, sous et deniers — un véritable système de monnaie de compte était créé, relié aux pièces réelles seulement par une équivalence perpétuellement variable : une monnaie « imaginaire » comme on l'appela volontiers depuis le XVI^e siècle (avec, nous semble-t-il, au début du moins, une certaine nuance d'hostilité). La livre selon la pittoresque expression de Turquam devenait comparable à ces étrivières que l'on « accourcist » — ou allonge — à volonté. En même temps c'était un formidable moyen d'action, dont on n'a peut-être pas toujours suffisamment apprécié la portée politique — qui se trouvait mis aux mains des gouvernants.

Présenté de la sorte, le mécanisme semble assez clair. Son fonctionnement soulève cependant un problème délicat, dont la solution n'a pas toujours été, je crois, vue bien exactement par les historiens : le problème du denier.

* * *

Représentons-nous l'édifice monétaire dans son ensemble. Un sou vaut toujours 12 deniers, une livre en vaut toujours 240. Le denier d'ailleurs continue et continuera encore pendant longtemps à être matérialisé par une pièce réelle. N'est-il donc pas inexact de dire que le système de la monnaie de compte et le système de la monnaie réelle sont complètement décrochés

l'un de l'autre ? La soudure s'opère, semble-t-il, à la base. Pour mieux nous faire comprendre, faisons choix d'un exemple concret.

J'ai à payer 14 sous (autrement dit 168 deniers). Quand le gros contenant, je suppose, 42 cg. d'argent courait pour 14 deniers, je devais verser 12 gros (soit 503 cg. d'argent). Imaginons maintenant le gros passé « par renforcement » à 12 deniers ou 1 sou seulement. Pour m'acquitter il me faudra désormais en aligner 14, représentant au total 588 cg. d'argent. Mais rien, semble-t-il, ne m'oblige à payer en pièces dites « gros ». Je puis verser, à leur place, 168 pièces de 1 denier chacune : 168 dans les deux cas, cela va de soi, puisque 168 deniers feront toujours 14 sous, qui feront — fixés en monnaie de compte — le montant de ma dette. Supposons que la pièce d'un denier contienne invariablement 3 cg. d'argent. Après la mutation comme avant, si je choisis de régler en pièces d'un denier, je fournirai 14×3 ou 504 cg. d'argent. Naturellement, après la mutation, j'aurai tout intérêt à adopter ce procédé qui me permet de ne me défaire que d'une quantité de métal fort inférieure à celle que j'aurais dû fournir si j'avais payé en gros. Naturellement aussi, mon créancier se fâchera. De toute évidence, le système ne joue pas. En d'autres termes, il faudrait, croirait-on, que toute mutation nominale des grosses pièces d'argent, pour être efficace, s'accompagnât à la base d'une mutation réelle du denier (puisque celui-ci, à la fois monnaie de compte et monnaie matérielle, n'est susceptible que de ce mode particulier de mutation). Dans l'exemple considéré, il eût fallu, quand a été abaissée la valeur en unités monétaires du gros, matériellement immuable, augmenter parallèlement la teneur métallique du denier nominalement immuable. Ce qui aboutirait à compliquer singulièrement l'opération.

En réalité, les choses se sont passées autrement. Le denier, très vite, est tombé au rang d'une monnaie d'appoint : entendez d'une sorte de monnaie de confiance, dont la valeur nominale était toujours beaucoup plus considérable que ne l'eût comporté, dans l'échelle générale des valeurs monétaires, la quantité de métal précieux qu'elle contenait. Sa situation par rapport aux grosses pièces d'argent était exactement comparable à celle que tinrent, depuis 1865, dans le régime dit de l'Union latine, les pièces divisionnaires de un franc par rapport à l'écu de cinq francs. Fidèle aux définitions de la loi française de germinal an XI, l'écu contenait 22,5 g. d'argent ; 5 pièces de 1 fr. n'en contenaient au total que 20,875 g. De même, en 1473 par exemple, si nous mettons en regard le poids d'argent représenté par le « grand gros » (qui vaut 26 deniers tournois) et le poids représenté par 26 pièces d'un denier, nous constaterons que le second n'atteint pas 65 p. 100 du premier.

J'ai dit que le denier avait été très vite abaissé à ce rang. Non pas tout de suite. Ni sans résistance. C'est la mauvaise monnaie de Philippe le Bel qui amena d'abord ce glissement du denier, réduit alors à l'état de monnaie « noire », c'est-à-dire presque totalement désargentée. Il est remarquable que lorsque Charles V, au contraire, s'efforça de stabiliser la monnaie, c'est-à-dire de mettre fin aux mutations, il s'attacha à frapper des pièces d'un denier parisis qui contenaient en métal précieux exactement $1/12^e$ de

la teneur métallique de la grosse pièce valant un sou parisien. Un recollement total s'opérait entre la monnaie de compte et la monnaie réelle. Mais ce fut le dernier essai en ce sens. Le denier fut ensuite abandonné à son destin de piécette presque dépourvue d'argent, pour passer ensuite au cuivre et finalement cesser d'être frappé.

Naturellement, comme toute monnaie d'appoint, le denier, ainsi humilié, ne servait qu'aux petits paiements. Sa force libératoire, à vrai dire, ne semble pas avoir été jamais légalement limitée et il arrivait que les caisses royales se plaignissent d'en recevoir beaucoup trop. Mais la pratique fixait les bornes que la loi manquait à établir. Du reste, au fur et à mesure que, nous le verrons, la teneur métallique des unités de compte en général baissait et que, par suite en partie de cette baisse, les gros paiements se faisaient plus fréquents — l'emploi de cette pièce minuscule devenait le plus souvent impossible. Imagine-t-on le paiement d'une somme de 1 000 livres effectué au moyen de 240 000 piécettes, d'un module comparable à celui de nos pièces de nickel de 10 centimes ?

Donc le décrochement de la monnaie de compte et de la monnaie réelle s'était véritablement opéré.

* * *

L'histoire du denier éclaire un autre problème qui touche plus directement encore l'objet propre de ces leçons. Lors de la révolution monétaire du XIII^e siècle, a-t-on prévu que par là on allait ouvrir aux mutations un champ nouveau ? L'a-t-on cherché ? La question vient naturellement à l'esprit pour peu qu'on se remémore une particularité des frappes de ce temps. Je l'ai déjà observé : les nouvelles pièces d'or ou d'argent ne portaient aucune indication de leur valeur en livres, sous ou deniers, et cette absence d'une inscription qui nous paraît aujourd'hui si nécessaire devait être la condition *sine qua non* des mutations nominales. Était-ce dans le dessein délibéré de pouvoir muer librement qu'on s'était de la sorte abstenu de toute notation graphique susceptible de fixer la valeur des pièces ?

Ici il faut, je crois, distinguer les époques. Qu'à la longue le persistant maintien du silence ainsi obstinément gardé par la monnaie réelle sur sa valeur en monnaie de compte ait eu sa cause dans une volonté très consciente de faciliter les mutations, on n'en saurait guère douter. La meilleure preuve en est que lorsqu'au XVI^e siècle les inscriptions jusqu'ici proscrites commencèrent d'apparaître, on se borna à les graver sur des pièces d'appoint — tout d'abord des pièces de cuivre — dont la mutation n'aurait eu à peu près aucun intérêt. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les pièces ordinaires susceptibles de muer continuèrent à ignorer cette sauvegarde.

Mais à l'origine on n'avait certainement pas vu si loin. Les pièces d'un denier n'avaient jamais porté d'indication de valeur. Elles n'en avaient guère besoin. Ni non plus, si je ne me trompe, la plupart des pièces byzantines ou antiques. On suivit, tout uniment, la tradition. Ce qui prouve qu'on ne songeait pas alors à la mutation nominale, c'est qu'en ces temps primitifs

les deux systèmes de la monnaie de compte et de la monnaie réelle adhéraient encore à leur base commune qui était le denier : 12 pièces d'un denier tournois, sous saint Louis, représentent, en teneur métallique, sinon exactement la quantité d'argent du gros tournois qui a cours pour un sou, du moins près de 85 p. 100 de cette valeur. Ce qui, étant donné les coutumes de l'époque habituée pour les petites pièces à de grandes inexactitudes dans les frappes, aboutissait à peu près au même résultat qu'une équivalence.

* * *

Aussi bien, si le système de la monnaie de compte a grandement facilité les mutations, il ne s'explique pas par elles. Il n'a pas été un « truc » inventé pour permettre les mutations nominales. Il n'a pas été inventé du tout. Il est sorti, spontanément, de conditions économiques, qu'il importe d'analyser, puisque ce sont d'elles, aussi bien, que sont sorties les mutations.

Conditions de circulation d'abord. — Représentons-nous bien celle-ci, dans son invraisemblable bigarrure. Déjà, avant la révolution du XIII^e siècle on usait sur un même marché de deniers provenant de multiples ateliers et qui, étant de teneur métallique différente, ne pouvaient s'échanger les uns contre les autres que moyennant de délicats calculs d'équivalence ; en outre, se rencontraient fréquemment des *marabotins* ou des *millares* islamiques et des *besants* de Constantinople. — Après le XIII^e siècle, non seulement les ateliers du lieu vont procéder à l'émission de pièces de type désormais divers, mais les pièces étrangères, elles-mêmes beaucoup plus variées que par le passé, vont continuer à circuler en grand nombre. Jusqu'au XIX^e siècle, aucun pays ou presque ne pourra, sur son propre territoire, se suffire de sa propre monnaie.

Surpris de constater dans les testaments, par exemple, la présence aux mains de tel ou tel particulier d'une merveilleuse diversité de pièces de monnaie, certains érudits un peu naïfs ont cru avoir affaire à des collectionneurs. En vérité, les testateurs avaient simplement entassé dans leurs coffres, bon gré mal gré, ce que leur apportaient de monnaies diverses les courants ordinaires de l'économie.

Il faut donc concevoir la pratique monétaire de ces temps comme fondée sur un perpétuel système de change — étant entendu d'ailleurs que la valeur des différentes pièces par rapport les unes aux autres résultait, non seulement de leur teneur métallique, mais aussi de la demande plus ou moins forte qui, pour les transferts au loin, était faite, à certains moments, des espèces plus particulièrement en usage dans tel ou tel pays. Force était donc qu'il existât une sorte de système de mesure général auquel on put se reporter pour établir les valeurs comparées des pièces réellement existantes. Ce système fut fourni par la monnaie de compte.

Celle-ci n'avait pas jailli tout armée du cerveau des changeurs. Pour évaluer les pièces apportées en paiement on avait d'abord jugé naturel de les comparer à une pièce déjà existante : le denier local et ses multiples, le sou et la livre — noms qui eux-mêmes avaient été, naguère, ceux de pièces

ou de poids également matériels. Puis on continua à se servir de ce barème alors que le denier ayant perdu toute importance comme moyen de paiement, ayant été réduit en somme au rôle d'un simple sous-multiple arithmétique du sou, lui-même sans support matériel — le système de mesure était devenu un simple schéma pour un calcul d'équivalence.

Ce processus, qui explique la naissance du compte classique par sou, livre et denier — devait d'ailleurs se répéter à bien des reprises, avec des applications diverses. Car rien ne serait plus inexact que de croire que l'ancien régime monétaire n'a connu d'autre système de monnaie « imaginaire » que la vieille hiérarchie des livres, sous et deniers. Il n'est presque aucune monnaie réelle d'usage un peu général qui n'ait tendu à se transformer à son tour en monnaie de compte. Quand la pièce avait cessé d'être frappée, son souvenir subsistait et servait d'étalon pour apprécier la teneur et par suite la valeur d'échange des pièces nouvelles. M. van Werveke l'a excellemment montré pour les Pays-Bas¹. La même démonstration serait aisée pour l'Italie et pour la France. Le gros de Charles V, par exemple, a joué ce rôle, bien après avoir cessé d'exister autrement que dans la mémoire des changeurs du xv^e siècle. Et qu'étaient, en vérité, les monnaies de banque qui, au xvii^e siècle, servaient à tant d'illustres établissements à établir les doit et avoir de leurs clients, sinon des monnaies de compte nées d'anciennes monnaies réelles ?

* * *

Aussi bien la « monnaie imaginaire » répondait-elle à une mentalité économique, marquée par des traditions anciennes.

J'évoquais tout à l'heure la multiplicité des pièces en circulation sur un marché de l'âge du denier. La multiplicité des moyens de paiement était bien plus grande encore. Car, si l'on stipulait presque toujours les prix en monnaies, ce n'était pas ainsi qu'on les versait toujours, à beaucoup près. En tout ou en partie, on opérait fréquemment le règlement en marchandises — chevaux, armes, étoffes, épices, sacs de blé — dont la valeur, une à une, était « appréciée » en monnaie, de façon que le total coïncidât avec le prix convenu. Toute monnaie, même la plus réelle — disons le denier — servait donc bien davantage, dans l'usage quotidien, à « compter » qu'à « payer ». Rien de plus caractéristique que le cas du sou. Avant de devenir une simple expression numérique, désignant 12 deniers d'argent, il avait été, on le sait, une pièce d'or qui, au taux légal, devait s'échanger contre 12 deniers d'argent. Quand on cessa de frapper l'or, on continua à parler d'un sou « en argent », c'est-à-dire dont la valeur servait encore aux stipulations de prix et pouvait être payée moyennant des pièces d'argent — mais on parlait aussi de sous « en grains », c'est-à-dire dont la valeur était représentée par des céréales.

1. [Il s'agit de l'article de H. VAN WERVEKE, *Monnaie de compte et monnaie réelle*, publié dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. XIII, 1934, et dont Marc Bloch rendit compte dans les *Annales* en 1935, t. VII, p. 323. — L. F.]

En d'autres termes, qu'est-ce que le régime de la monnaie de compte sinon un système où les deux fonctions essentielles de la monnaie, comme mesure des valeurs et comme moyen de paiement, sont détachées l'une de l'autre? Ce schisme était né naturellement des habitudes d'un temps où le métal monnayé lui-même, dans son ensemble, avait joué beaucoup plus constamment le premier des deux rôles que le second.

Cependant, la dissociation ne fut jamais absolue. Les prix avaient beau être fixés en livres, sous et deniers : il était impossible que, sous ces mots, les hommes manquassent à évoquer l'image de réalités matérielles : pièces d'or ou d'argent d'une certaine apparence et d'une certaine teneur. Impossible par suite qu'en cas de variations dans l'équivalence entre la monnaie de compte et la monnaie matérielle, une certaine tendance ne se fit jour à s'accrocher à la seconde, comme à la réalité véritable. Ne voyait-on pas au xv^e siècle la Chambre des Comptes elle-même, lorsqu'elle calculait les reports d'un compte royal à l'autre, au lieu d'inscrire simplement la somme reportée en livres, sous et deniers, prendre soin de l'affecter d'un coefficient destiné à rendre justice aux modifications qu'entre temps avait pu subir la valeur métallique de ces unités? « Dû sur le compte précédent 416 livres 13 sous tournois de monnaie faible... qui en monnaie forte [actuelle] valent 391 livres 19 sous tournois. » — A chaque pas de l'histoire des mutations nous retrouverons ce conflit psychologique entre la mesure abstraite et la représentation matérielle.

* * *

Telle est donc l'atmosphère économique où se sont développées les mutations. Que celles-ci aient été extraordinairement fréquentes, chacun le sait. Mais pourquoi muait-on les monnaies? Ce gros problème se dresse maintenant devant nous dans toute sa sévérité. Il convient de cerner d'un trait aussi vigoureux que possible les conditions d'enquête qui devront nous permettre de lui proposer au moins une esquisse de réponse.

A l'origine de la recherche, nous nous heurtons à un étrange paradoxe. Tout comme les économistes du xix^e siècle, officiellement et ouvertement les hommes du moyen âge ont professé que la monnaie stable était un bien, et les mutations un mal. On disait, parfois, un mal provisoire nécessaire : mais on ne niait guère que ce fût un mal. Ce n'était pas là seulement un avis théorique ; aux xii^e et xiii^e siècles des populations entières ont consenti des impôts contre la promesse que la monnaie ne serait pas muée. Les mutations ou, plus particulièrement, les affaiblissements n'ont guère trouvé d'apologistes un peu résolus qu'au xviii^e siècle, chez quelques esprits indépendants comme Melon, Voltaire ou Hume qui, dans une note de son célèbre *Essai sur la monnaie*¹ a glissé — un peu précautionneusement on le voit — l'exposé d'une doctrine de l'affaiblissement régulier et progressif : un éloge de la monnaie « fondante », dirait-on de nos jours. Si bien que,

1. *Essays*, 1875, t. I, p. 314, n° 1.

par une amusante antinomie, les mutations en somme n'ont été proclamées bonnes qu'à partir du moment où, nous le verrons, on avait cessé de les pratiquer.

Cependant, ces mutations honnies par ceux qui en subissaient les effets ont constitué, dans l'ancienne Europe, l'universelle trame de l'histoire monétaire. La France, quelque fréquentes qu'à certaines époques y aient été les oscillations, ne représente nullement à cet égard un cas extrême : rien chez nous de comparable aux affaiblissements périodiques, à dates fixes, en cours d'année, et suivis en dernière phase d'un brusque renforcement — dont l'Allemagne et la Pologne nous offrent de si étonnants exemples.

Il y a plus. A côté de ce régime de la monnaie mutante, le régime de la monnaie stable figure, dans le cours de l'évolution, une brève exception. La monnaie a été stable, en France, depuis le 26 mai 1726 jusqu'à la loi Poincaré de 1928 — avec un très léger ajustement en 1785 et un changement d'unité lors de l'introduction définitive du franc, en germinal XI — le nouveau système étant d'ailleurs assez exactement calqué sur l'ancien. En Angleterre, stabilité également de 1717 à 1931. Et la même observation pourrait être faite, avec des coupures légèrement différentes pour les autres pays. L'historien n'a pas à porter de jugement de valeur. Il se peut en effet que, comme le dit volontiers son frère l'économiste, la monnaie mutante soit, dans l'absolu, un mal. Mais elle a été, incontestablement, un fait — un très grand fait, très général, très durable, très résistant et dont les causes par suite ne sauraient avoir été à leur tour que très profondes et non pas particulières à tel ou tel type accidentel de gouvernement et de pays, mais communes à toute une période, relativement longue, d'une histoire véritablement européenne.

D'autre part, le rythme des mutations a beau avoir été un rythme alterné, fait d'une suite d'affaiblissements et de renforcements. L'affaiblissement, chacun le sait, l'a emporté — et dans des proportions proprement formidables. La livre tournois, sous Louis XVI, représentait en or environ 3,4 p. 100 du poids de métal qui, sous saint Louis, avait correspondu à la même valeur monétaire ; en argent, le rapport s'établissait à environ 5,5 p. 100. La courbe a été une courbe en zig-zag, mais dans l'ensemble nettement descendante. Il faut donc que toute explication des mutations rende compte non seulement du fait qu'on a mué la monnaie, c'est-à-dire qu'on l'a tantôt affaiblie tantôt renforcée, mais aussi du fait qu'universellement d'ailleurs, dans toute l'Europe, on a au total plus affaibli que renforcé.

* * *

Cependant, la monnaie française a été finalement stabilisée en 1726. Ce n'était pas la première tentative en ce sens. Il y en avait eu d'autres : sous Charles V, puis de 1577 à 1602 le curieux essai de suppression de la monnaie de compte si tardivement conseillé par un groupe de spécialistes des questions monétaires ; sous Colbert enfin. Elles avaient toutes échoué. Celle de 1726 réussit. C'est donc qu'à ce moment les causes qui avaient jusque-là impé-

rieusement poussé aux mutations avaient cessé de jouer dans toute leur force : admirable expérience naturelle qui ouvre à l'analyse l'espoir d'une sélection autrement presque impossible entre les facteurs vraiment déterminants des mutations et les autres. Expliquer les mutations, ce doit être expliquer aussi pourquoi elles ont, à un moment donné, cessé de se produire.

Mais toutes les mutations s'expliquent-elles par les mêmes causes ? Non, évidemment, si l'on s'attache aux motifs les plus immédiats. L'expérience de ces derniers temps suffirait à nous apprendre que des manipulations monétaires en apparence analogues, peuvent être inspirées, en réalité, par des préoccupations fort différentes. Pour ne citer qu'un exemple, le problème des dettes agricoles, qui a joué un rôle décisif dans la dévaluation américaine, semble avoir été un élément tout à fait négligeable dans les dévaluations françaises et belges. Mais le même regard jeté sur le temps présent nous montre aussi que, par delà ces causes, variables selon les pays, les oscillations monétaires du monde entier ont été provoquées par des phénomènes de crises dans leurs caractères fondamentaux proprement universels. Il en a apparemment été de même autrefois. Mettre à nu successivement deux couches de causes, l'une de surface, plus bigarrée, et l'autre plus profonde et relativement uniforme : tel est le travail de prospection qui incombe à l'historien de ce phénomène social, à la fois divers et dans son ensemble très un, que l'on dénomme mutations monétaires.

* * *

Dernière remarque. Ces mutations ont bien pu être imposées à ceux qui les ont faites par des nécessités pressantes, nées des mouvements cachés de l'économie. Pour être réalisées, elles n'en ont pas moins dû, finalement, être, bon gré mal gré, voulues. Pour décider, par exemple, que le teston d'argent de François I^{er} serait porté de 10 sous à 10 sous 1/2, ou le louis d'or de Louis XIV abaissé de 12 livres à 11, il a fallu des actes parfaitement conscients de l'autorité publique. De cette constatation, en elle-même élémentaire, découlent deux directions de recherches fort importantes.

Actes voulus, soit. Mais voulus par qui ? Nous parlons couramment de la politique monétaire de Philippe le Bel ou de François I^{er} : formule de commodité et de monarchique bienséance, mais trop évidemment vide de contenu concret. La plupart de ces princes pensaient sans doute comme l'honnête Gilles Li Muisis, que c'étaient là matières bien difficiles à comprendre. Sous les noms des rois de France, quels ont donc été, aux différentes époques, les véritables auteurs de la politique monétaire française ? Le problème est obscur ; il a été trop souvent négligé ; il est capital.

Nous voyons bien que, dès l'origine, les souverains s'entourent de l'avis d'experts : tel ce Pepe Bonaprix, interrogé par Charles IV jusque dans sa lointaine Florence et dont l'avis, porté à Paris par courrier extraordinaire, figure encore aujourd'hui dans nos archives. Nous voyons aussi que, dans le haut personnel de l'administration monétaire, parmi les spécialistes de la Chambre puis de la Cour des Monnaies, il se constitua de bonne heure tout un

corps de réflexions et doctrines, qui, transmis de génération en génération, devait trouver au xvi^e siècle son expression la plus nette dans les mémoires, remarquablement intelligents, d'un Turquam, d'un Président de la Tourette ou d'un Malestroit. De ces cercles de praticiens expérimentés sont sorties, je crois, pour une très large part, les théories modernes de la monnaie dont certains écrivains, malgré les justes avertissements de M. Harsin, ont, encore aujourd'hui, le tort de ne faire commencer l'histoire qu'avec quelques doctrinaires, beaucoup moins originaux qu'ils ne l'imaginent.

Mais experts, fonctionnaires, députés des bonnes villes aussi — tous ces « bons et notables personnages » dont les rois tant de fois dans leurs ordonnances évoquent l'opinion, quels étaient-ils au juste? J'entends : quelles étaient leur formation, leurs liaisons, leurs partis pris, leur intérêt surtout? Là gît le vrai problème humain. La plupart, sinon la totalité des experts qu'ont consultés les derniers Capétiens, étaient des marchands, souvent des marchands italiens, à la fois négociants au longs cours et prêteurs des rois et des grands ; fréquemment aussi fermiers des ateliers monétaires et vendeurs de métaux précieux. Les administrateurs même n'étaient pas toujours étrangers à ces milieux d'affaires. « Au xiv^e siècle, écrit le dernier historien de la Cour des Monnaies, les marchands d'argent, les maîtres particuliers, les officiers et les généraux des monnaies, constituent un ensemble dont les diverses sections sont unies par des liens intimes. » Ne serait-ce, ajouterai-je, que par des liens de famille, à défaut de confusions plus personnelles qui existaient certainement. En 1473 encore, Nicolas Potier, nommé général des monnaies, reçoit par ses lettres de commission « congé, licence et faculté de soi mesler et entremectre du fait de marchandise ». Plus tard aussi, on trouverait, ouvertement avoué ou maintenu dans une ombre discrète, plus d'un semblable chevauchement.

Or, vous saisissez sans peine la portée de ces faits, tels que les suggèrent des études encore trop peu poussées. C'était au nom de l'intérêt général ou de celui de la monarchie que les experts conseillaient, que les gens des Monnaies établissaient les édits royaux. Mais l'intérêt général n'est pas toujours chose aisée à déceler ni même à définir. Et sans aller jusqu'à dire, avec H. Dubois, que sous Philippe le Bel les mutations, préjudiciables à tous les sujets du royaume, ne profitaient qu'au Prince, aux fermiers et aux fabricants de monnaies — croirons-nous que même les plus probes parmi ces hommes (qui, nous en avons quelques preuves, ne l'étaient pas tous) aient toujours échappé à la tentation de concevoir la politique la plus favorable à l'État et au roi sous les couleurs de celle qu'ils considéraient comme la plus profitable pour eux-mêmes, ou plus encore peut-être sous les espèces des mesures que leur groupe ou leur classe tenait, à tort ou à raison, comme conforme au bien de ces collectivités relativement étroites?

Il y avait d'ailleurs, dans ces cercles mêmes, bien des antagonismes. En décembre 1565, les représentants des marchands de Paris parlent de ces fermiers (des ateliers) « qui achèteraient le sang du peuple s'il était baillé à ferme ». Mais oserons-nous affirmer qu'ils étaient tous parfaitement véridiques lorsqu'ils protestaient « que la présente remontrance n'est pour

aucunement favoriser ni leur pouffict particulier, ni aucune chose qui tourne à leur avantage » ?

Jusqu'au jour où, par une juste connaissance des divers milieux et de leurs aspirations, ces jeux d'influences nous deviendront à peu près clairs, l'histoire des mutations, dans quelques-uns de ses ressorts profonds, continuera, je le crains, à s'envelopper de brumes.

D'autre part, c'était afin d'atteindre certains résultats que l'on renforçait ou affaiblissait la monnaie. D'où suit que la recherche des causes des mutations et la recherche de leurs conséquences ne sauraient être séparées. Certes, elles ne se confondent point absolument. Parmi les conséquences possibles des mutations, s'il en était qu'on prévoyait et qui se réalisaient en effet, il y en avait d'autres, assurément, qu'on avait cherché et qui manquaient à se réaliser ; d'autres enfin, qui se réalisaient sans qu'on les ait ni prévues ni souhaitées. Il n'en est pas moins vrai que le caractère conscient de l'opération nous impose de mener l'enquête parallèlement sur les deux registres. Pour la commodité, nous la diviserons en trois parties ; nous étudierons successivement :

- les causes et les conséquences communes aux deux sens de la mutation (affaiblissements et renforcements) ;
- les causes et les conséquences particulières aux affaiblissements ;
- enfin, les causes et les conséquences particulières aux renforcements.

(*A suivre*)

† MARC BLOCH